



République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250213-DEL_2025_02_008-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 13 FEVRIER 2025

Le 13 février 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :

M. Victor DA SILVA, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-02-013 et DEL-2025-02-014), M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H20, n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-001), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :

M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL
Mme Nicole MARIE – pouvoir à Mme Olivia LUCAS
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. Romain MILLARD
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Michèle BOULANGER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Mohamed DEHBI
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à M. Christophe OLIVIER (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-02-011)
M. Théophile ALSAC – pouvoir à Mme Karine LORIN
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. Michel CINOTTI
M. Olivier TRIBONDEAU – pouvoir à M. Gilles MORICHAUD

SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 18 février 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 18 février 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2311-3,

Vu les instructions codificatrices M14 et M57,

Vu la délibération n°2023-11-088 du 30 novembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité,

Vu la délibération n°2021-12-086 du 2 décembre 2021 autorisant la mise en place d'une autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour la construction d'un établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE),

Vu la délibération n°2023-04-032 du 6 avril 2023 révisant et augmentant l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la construction d'un EAJE,

Vu la délibération n°2023-12-098 du 21 décembre 2023 révisant l'AP/CP pour la construction d'un EAJE,

Considérant que, suite à une augmentation démesurée du coût des travaux prévisionnels présentés par la maîtrise d'œuvre, les montants inscrits dans l'AP/CP doivent être décalés en attendant la reprise complète du projet,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 6 février 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

MAINTIENT le montant de l'autorisation de programme à 5 500 000 €,

PRECISE que la répartition des crédits de paiement est la suivante :

Programme : Construction d'un EAJE - Février 2025

(montants exprimés en TTC)

	Montant du programme déployé en crédits de paiement	Réalizations					
		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
	5 500 000,00	114 085,73	2,07%	266 281,03	4,84%	68 384,06	1,24%

Prévisions									
CP 2025		CP 2026		CP 2027		CP 2028		CP 2029	
Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
-	0,00%	100 000	1,82%	100 000	1,82%	1 900 000,00	34,55%	2 951 249,18	53,66%

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 13 février 2025,

Le Maire,

Victor DA SILVA



Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER